



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 6 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 6 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 01/07/2021

Date d'affichage 01/07/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Procurations : 2

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Madame Béatrice GUEGAN a donné pouvoir à Madame Véronique BOISARD, Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS.

Était absent non excusé : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Danielle GUILLERME-CAOUS a été élue secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE LA GUÉHARDIÈRE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Dans le cadre des travaux de mise en sûreté du barrage de la « Guéhardière », il convient suite à la consultation lancée sur la période du 1^{er} juin au 23 juin via la plateforme internet achat-public, de procéder à l'attribution des marchés.

Après analyse par le maître d'œuvre et avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), les différentes offres sont synthétisées comme suit :

Travaux de sûreté relatif au barrage de l'étang de la Guéhardière							
N° Offre	Entreprise / Groupement	Montant de l'offre (€ HT)	Montant de l'offre (€ TTC)	Critère Financier	Critère Technique	Note globale	Classement
				40 points	60 points	100 points	
PLI 1	ROC CONFORTATION	110 664,12 €	132 796,94 €	22,52	35,00	57,52	3
PLI 2	CHAZE TP	62 304,40 €	74 765,28 €	40,00	43,00	83,00	1
PLI 3	VERCHEENNE	105 125,00 €	126 150,00 €	23,71	45,00	68,71	2

Compte tenu du classement obtenu par l'entreprise CHAZÉ TP (qui a d'ailleurs justifié et validé ses tarifs auprès du cabinet d'études ISL), Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir cette entreprise.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 8 juillet 2021.

Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Roullier', written over a horizontal line.